

Publiée le 20/12/2022 - Rendue exécutoire le 20/12/2022

COMMUNE DE DOSCHES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022-12-02

DATE de CONVOCATION
6 décembre 2022
DATE d’AFFICHAGE :
6 décembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 10
PRESENTS 6
VOTANTS 9

L’an deux mil vingt-deux, le 13 décembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie, salle des associations, sous la présidence de M. Jean-François CHAUME.
Etaient présents : M. Franck AGRAPART, M. Lloyd GARRICK, Mme Flavie LE DU, Mme Christelle MILLET, M. François VILLETET,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Vanessa CARETTE (pouvoir à Mme Christelle MILLET),
M. Remy DAVID, Mme Céline GODARD (pouvoir à Mme Flavie LE DU), M.
Benoît VACHERET (pouvoir à M. Lloyd GARRICK).

Monsieur Lloyd GARRICK a été nommé secrétaire.

Objet : Tarifs de location de la salle des associations

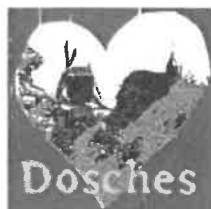
Le conseil municipal décide à l’unanimité de ses membres, de fixer les tarifs de location de la salle des associations selon le document annexé pour toute convention signée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Jean-François CHAUME, Maire



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DOSCHES' at the top and '(AUBE)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff, with a star above and below it.



Tarifs de location de la salle des associations
Convention de location signée à compter du 1^{er} janvier 2023

Types de locataires de salle	Tarifs
Mairie de Dosches pour ses propres besoins internes et associations de la commune	Mise à disposition gratuite
Associations intercommunales intégrant des représentants de la municipalité dans leur conseil d'administration	1 mise à disposition gratuite 1 fois par an, formule au choix, avec fourniture d'un chèque de caution et l'attestation d'assurance
Habitants de la commune de Dosches	50 € la journée
Prestations complémentaires à la location de la salle	Tarifs
Chauffage	15 €

Toutes les locations (ou mises à disposition gratuites) nécessitent la signature d'une convention, avec la remise d'un justificatif de police d'assurance, le versement d'un chèque de caution de 1 000 € et le paiement de la location à réception d'un avis des sommes à payer.